

2^e Que nous prions Madame Simard d'accepter l'expression de nos sentiments de condoléance.

Et l'assemblée s'ajourne au commencement de mai prochain, au jour que le comité aura fixé pour célébrer la 50^e année d'enseignement de M. Antoine Légaré et le 15^e anniversaire de la fondation de cette Association.

J. LÉTOURNEAU, *Président.*
N. LACASSE, *Secrétaire.*

Québec, 15 février 1872.

Revue mensuelle.

Les réclamations de l'Alabama, cette éternelle question suspendue, comme l'épée de Damoclès, sur la tête de l'Angleterre, sont encore loin de la solution qu'on attendait. Le cabinet anglais s'élève de toutes ses forces contre la considération des dommages indirects, et menace de retirer son consentement à soumettre les réclamations au conseil arbitral de Genève, si la responsabilité de l'Angleterre pour ces dommages indirects, reste une question ouverte. La nation toute entière s'en émeut et M. Gladstone ne craint pas de dire, en plein parlement, "que les demandes des Américains sont telles, qu'aucun peuple, dans la dernière extrémité de la guerre, ou aux profondeurs extrêmes de l'infortune nationale, avec les sentiments du peuple anglais dans le cœur, ne consentirait jamais à s'y soumettre. Le gouvernement, continue-t-il, maintiendra la position qu'il a prise, quoique d'une manière amicale."

Cette position, toutefois est diversement commentée, non seulement par la presse des Etats-Unis, mais par la presse de toute l'Europe. Il est évident que depuis longtemps, et surtout dans le règlement de cette question, les Etats-Unis ont cherché à surexciter l'Angleterre afin de faire leur profit d'un désastre passager de prudence, causé par l'émotion du moment. Les Américains sont d'ailleurs fins diplomates, et nous croyons sincèrement que, dans les négociations préliminaires qui avaient pour but d'amener la question devant la commission de Genève, l'Angleterre a eu affaire à forte partie.

Maintenant que le rétablissement du prince de Galles a ôté à l'opinion publique l'une de ses principales distractions, le remouvement des idées républicaines commence à se manifester de nouveau, et les discours anti-monarchiques de Sir Charles Dilkes ne sont pas pour peu dans les causes qui provoquent ce mouvement.

Nous en avons probablement un exemple dans l'attentat, ou plutôt le simulacre d'attentat qui vient d'être commis contre la reine d'Angleterre. On sait qu'au moment où Sa Majesté rentrait dans la cour du palais de Buckingham, de retour d'une promenade dans le parc, un jeune homme de 18 ans, fénien, dit-on, et nommé Arthur O'Connor, a sauté par dessus les murs et est accouru en présentant un pistolet à quelques pouces de la tête de la reine ; il éleva en même temps une pétition pour l'amnistie des féniens en criant : "Signez ou mourez !" Ce jeune homme a été aussitôt saisi par les spectateurs qui ont constaté que son pistolet n'était pas chargé et que, l'eût-il été d'ailleurs, il n'y aurait pas eu possibilité de le faire partir, tant l'arme était vieille et hors de service. O'Connor a depuis avoué que son but était d'intimider la reine, pour lui faire rendre justice à l'Irlande.

En dehors de cet aveu, qui, on le comprend, mérite peu qu'on s'y arrête, ce fait peut s'expliquer de plusieurs manières et s'attribuer à beaucoup d'autres causes. Ceux qui en voient la source dans un état passager d'aberration mentale chez O'Connor, n'ont sans doute pas tort : car il est évident que son acte est l'acte d'un fou. Il est certain, d'un autre côté qu'il n'a pas agi de son propre mouvement, mais qu'il n'a été qu'un instrument entre des mains plus habiles. En remontant jusqu'à ceux qui l'ont mis en avant, on pourrait probablement trouver une haute raison derrière cette manifestation d'un cercveau détraqué. Le parti révolutionnaire, qui vient de perdre tant de terrain, en raison des sympathies qu'a provoquées la maladie du prince de Galles, tient sans doute à savoir où il en est précisément. Il n'ose pas pousser lui-même trop loin ses reconnaissances, dans la crainte de se compromettre, mais il envoie une sentinelle perdue pour voir jusqu'à quel point ses ennemis sont sur leurs gardes. Nous ne croyons point qu'il y ait eu intention, ni de la part d'O'Connor, ni de la part de ceux qui l'on fait agir, de mettre les jours de la reine en danger.

Maintenant, que cette démonstration faite dans un moment où tout le peuple anglais tâchait d'exprimer sa sympathie et sa loyauté à la famille royale, soit d'un profond mauvais goût, nous le trouvons comme tout le monde ; mais nous ne sommes pas cependant, de l'avoir du *Times*, de New-York, qui dit que "le pistolet délabré et

vide d'O'Connor aidera à donner à la reine une prise sur l'affection de ses sujets, qui durera, sans qu'elle y prenne grande peine, jusqu'à la fin de sa vie." En bien comme en mal, il faut se garder des exagérations qui compromettent tout et sont au fond de presque tous les malheurs sociaux. Nous espérons bien que Sa Majesté Victoria, qui est l'une des plus dignes souveraines qui aient occupé le trône d'Angleterre, conservera jusqu'à la fin de ses jours le respect et l'affection de son peuple ; mais nous aimons mieux rechercher la cause de cette affection dans ses belles qualités et ses hautes vertus, plutôt que dans le sentiment éphémère provoqué par un attentat, qui, en fin de compte, n'a réussi qu'à être ridicule, au point de vue du moins, auquel le *Times* l'envisage.

Pendant que l'Angleterre s'agitte au sujet de la question de l'Alabama, la campagne présidentielle s'engage aux Etats-Unis. Les républicains de vieille robe se serrent autour de Grant ; mais une coalition formidable de toutes les nuances réformistes s'allie aux démocrates et se prépare à livrer bataille avec une vigueur menaçante. En dehors du parti de Grant, cependant, il n'y avait rien encore de bien défini, jusqu'à ce que, tout dernièrement, la résolution présentée au sénat par M. Sumner fut venue accentuer un peu la ligne probable de conduite des opposants du Président actuel. Cette résolution, tendait à autoriser la nomination d'un comité pour examiner toutes les circonstances se rattachant aux présumées ventes d'armes par le gouvernement des Etats-Unis à la France, pendant la guerre franco-allemande. Cela, comme il est facile de se l'imaginer a créé une sensation extraordinaire.

On sait qu'après la guerre américaine, il restait entre les mains du gouvernement des Etats-Unis, une grande quantité d'armes, provenant tant de ses propres soldats que du désarmement des troupes rebelles. Il fallait s'en défaire. On en vendit aux Turcs ; puis, lorsque les hostilités éclatèrent, en 1870, on en vendit aux agents français. Sumner désire constater par l'enquête, si ces ventes aux agents français ont été faites sciemment. Un autre point à éclaircir est encore celui-ci : il existe, paraît-il, une différence de plusieurs millions entre les sommes payées par les agents français et celles encaissées par le trésor américain. L'enquête est chargée d'établir où cette différence a passé.

On voit de suite la tendance de cette résolution à double effet. Les Etats-Unis comptent dans leur sein une population allemande nombreuse et influente. Si ceux qui ont provoqué l'enquête réussissent à prouver, ou seulement à faire soupçonner légitimement que le gouvernement actuel a, par ces ventes d'armes, favorisé la France au détriment de la Prusse, tout les électeurs allemands, en toute probabilité, seront perdus pour le président Grant et, dans ce cas, sa réélection deviendra plus que douteuse. D'un autre côté, s'il est établi que l'administration, soit directement, soit au moyen de prétendus, a réussi à tirer de cette transaction déjà blâmable, un profit personnel considérable, c'est un nouveau et terrible cheval de bataille pour la campagne prochaine ; et, si l'on en juge par la manière dont les débats s'engagent, il y a tout lieu de croire que le parti de l'opposition ne laissera pas cette arme se rouiller entre ses mains. Il est vrai que, quant au premier chef, on a déjà fait pressentir une défense assez acceptable. Vers la fin de 1870, en effet, à une vente d'armes par encan public, l'administration ne voulut, paraît-il, tenir aucun compte des offres de Réminington, agent reconnu de la France, et de celles du baron de Gerolt, ambassadeur de la Prusse, lequel avait dû faire cette épreuve, sans doute, pour s'assurer des dispositions du gouvernement américain. Cette assertion, dans tous les cas, n'est pas encore bien dégagée des fumées d'une première décharge, et il se peut bien qu'elle ne soit qu'une riposte lancée un peu au hasard. Ce qu'il y a de louche dans tout ceci, cependant, c'est la persistance, ou plutôt le zèle avec lequel les amis reconnus de l'administration ont paru s'opposer à l'enquête sur tous ces faits, tout en déclarant qu'ils n'avaient aucune crainte que la lumière se fit jusque sur les moindres détails.

Dans tout ceci, le nommé Réminington, dont nous avons parlé plus haut, doit avoir joué un rôle fort important et qu'il tient à passer sous silence. Tout le monde a sans doute appris avec peine que M. Victor Place, consul général de France à New-York, absous par un tribunal de première instance, a été ensuite condamné par la cour d'appel française, à 2000 francs d'amende et 2 ans d'emprisonnement, pour malversation et autres présumés délits. Toute cette affaire tient à la résolution de M. Sumner, et Réminington, qui a fait tout exprès le voyage de France, est l'un de ceux qui se sont le plus fortement employés à obtenir cette condamnation. Il se découvre maintenant certains faits qui semblent l'incriminer étrangement. Il est prouvé, par affidavit, qu'il a fait copier trois fois les livres de sa maison en changeant le texte à chaque fois ; et le ministre de la justice, à Paris est, croyons-nous, saisi de certains faits qui donneraient aux transactions concernant les ventes d'armes, une toute